

Motion de soutien du CNML à une interdiction de l'exploitation minière des fonds marins

Bureau du 26 janvier

Le bureau du CNML souhaite pouvoir s'auto-saisir d'une motion de soutien à une interdiction de l'exploitation minière des fonds marins. Il se base sur les attributions du CNML en matière de protection et de mise en valeur de la mer et des littoraux.

La présente motion de soutien du Conseil National de la Mer et des Littoraux a été préparée selon la procédure suivante :

- Recueil d'observations sur le projet de motion auprès des membres titulaires et suppléants du conseil, par voie électronique, entre le X et le X ;
- Établissement d'une synthèse des contributions reçues ;
- Examen par le CNML du X d'un projet de motion, établi sur la base de la synthèse des contributions reçues.

La procédure de vote de cette motion a été actée par le bureau du CNML, le 26 janvier 2023. Le bureau propose ainsi que cette motion soit soumise au vote de l'ensemble des membres du CNML, par voie électronique.

Cette motion pourrait alors faire partie intégrante de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral. La SNML est le document de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

Motion de soutien du CNML

En juillet 2023, l'Autorité Internationale des Fonds Marins, l'AIFM, se réunira dans le but d'adopter des règlements sur l'exploitation minière des grands fonds marins. The Metals Company, a initié en septembre 2022, un test minier lui permettant d'extraire 3600 tonnes de métaux dans la zone Clarion Clipperton, dans l'Océan Pacifique.

La France a fait le choix de défendre avec force la protection de l'Océan, « bien commun de notre humanité ».

Le Président de la République a ainsi réaffirmé son opposition à tout projet d'exploitation des grands fonds marins, le 07 novembre dernier lors de la COP27.

Il avait déjà déclaré vouloir « élaborer un cadre légal pour mettre un coup d'arrêt à l'exploitation minière des fonds en haute mer » lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, à Lisbonne.

Hervé Berville, Secrétaire d'État à la Mer, n'a pas manqué d'affirmer, avec son homologue allemand, son opposition à toute forme d'exploitation.

La représentation nationale, au travers de l'Assemblée nationale, est venue renforcer cette prise de position de la France en votant, à l'unanimité, le 17 janvier dernier, la proposition de résolution invitant le Gouvernement à défendre un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins.

Considérant la responsabilité de la France, comme puissance maritime mondiale, sur le développement d'une exploitation durable des ressources ;

Considérant l'Océan comme notre plus grand allié contre le réchauffement climatique et les émissions de CO₂ d'origine humaine et la grande fragilité des écosystèmes marins qui le composent ;

Considérant ses contributions vitales pour notre accès à l'oxygène et à la nourriture ;

Considérant qu'il est un vivier important de créativité et d'imagination ;

Considérant que l'exploitation de nouvelles ressources minérales n'est pas nécessaire et que la sobriété énergétique et l'économie circulaire doivent nous guider vers un développement, plus durable et plus respectueux de la nature ;

Considérant le manque de connaissances sur l'univers marin et les opportunités que représentent l'exploration des fonds marins pour les sciences océaniques ;

Le Conseil National de la Mer et des Littoraux déclare soutenir pleinement l'interdiction de l'exploitation minière des fonds marins en haute mer selon les conditions définies par la proposition de résolution n°440, adoptée, à l'unanimité, à l'Assemblée nationale 17 janvier 2023.